



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'AGENCE DE VOYAGE

Ce contrat est conclu :

Entre,

Omra Voyage by Road Travel SAS enregistrée au RCS de Paris sous le numéro : 94895017500018

Siège sociale : 27 Boulevard Saint Martin - 75003 Paris

www.omra-voyage.com

Représentée par Monsieur Jeber Trad

En qualité de Directeur

D'une part

Et

Monsieur / Madame.....

Demeurant à

Tél E-mail

Passeport numéro :

D'autre part.

1. OBJET DU CONTRAT:

Le présent contrat a pour objet de régler les relations entre Omra Voyage by Road Travel SAS et le client, Monsieur / Madame une fois que ce dernier a matérialisé sa demande de réservation

2. DÉCLARATION DU CLIENT:

2.1 Le client déclare et garantit que toutes ses coordonnées figurant sur le bulletin de réservation sont authentiques et exactes.

2.2 Il déclare qu'il a pris connaissance des conditions du voyage et qu'il accepte de régler toutes les prestations commandées.

3. DÉCLARATION DE OMRA VOYAGE BY ROAD TRAVEL SAS

3.1 Omra Voyage by Road Travel SAS déclare et garantit qu'elle est agréée et à tous égards autorisée et réglementée par les lois en vigueur.

Important: (*) Vous munir des documents suivants au moment de votre départ : passeport d'une validité de plus de 6 mois et documents de voyage remis par Omra Voyage by Road Travel SAS

Omra Voyage by Road Travel SAS enregistrée au RCS de Paris sous le numéro : 94895017500018

Siège sociale : 27 Boulevard Saint Martin - 75003 Paris

www.omra-voyage.com



3.2 Omra Voyage by Road Travel SAS déclare et garantit que toutes les prestations contenues dans la formule de réservation seront honorées conformément aux règles établies au préalable.

4. PRIX PRATIQUÉS :

4.1 Les prix contenus dans la formule de réservation comprennent :

- Les transports aériens en classe économique (sauf mention spéciale),
- Les transports terrestres y compris les transferts hors forfait Omra discount
- Assistance et accueil hors forfait Omra discount
- Logement et repas (sauf mention spéciale),
- Visites et excursions selon programme.
- Visa touristique inclus dans la formule de réservation de groupe

4.2 Ne sont pas compris dans ces prix:

- Les boissons et extra,
- Toutes dépenses personnelles,
- Visites et Excursions facultatives,
- Les pourboires.

4.3 Les modalités de paiement sont celles prévues dans la formule de réservation.

5. INSCRIPTION:

5.1- Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant 50% du prix total du forfait, le règlement du solde intervenant au plus tard quatre (04) semaines avant le départ.

5.2- En cas d'inscription faite moins de quatre (04) semaines avant le départ, le règlement concernera la totalité de la prestation.

6. MODIFICATION :

6.1- Toute modification est considérée comme une annulation et une réinscription. Si la modification intervient plus de trente (30) jours avant le départ ; il sera perçu 180,00 €uros de frais par dossier. Cette rubrique concerne les séjours sur mesure.

6.2- Si La modification intervient moins de trente (30) jours avant le départ, sauf accord préalable, elle sera considérée comme une annulation.

7. ANNULATION

7.1- Du fait de l'organisateur :

Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client ; ce dernier bénéficiera du remboursement intégral des sommes versées.

Important: (*) Vous munir des documents suivants au moment de votre départ : passeport d'une validité de plus de 6 mois et documents de voyage remis par Omra Voyage by Road Travel SAS



7.2 Du fait du client :

Si le client annule son inscription, plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu la somme de l'acompte de 50%.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, une retenue de 100% sera opérée.

8. RESPONSABILITÉS :

8.1-RESPONSABILITÉ DE Omra Voyage by Road Travel SAS :

Agissant en qualité d'intermédiaire entre les clients d'une part et les prestataires de services, c'est –à-dire les transporteurs aériens et hôteliers d'autre part, l'assurance sera tenue responsable vis-à-vis du client des accidents et dommages survenant au cours des voyages.

Pour ce qui est des conséquences résultant des infractions aux règles en vigueur dans différents pays, tant pour les formalités de douane, règlement de police, que pour d'autres particularités locales, Omra Voyage by Road Travel SAS ne peut être tenue pour responsable.

8.2-RESPONSABILITÉ DU CLIENT :

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage (**4h avant le départ de l'avion**) ou encore si, par suite de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage ou du séjour (passeport, visas, certificats de vaccination,...etc.). Il en sera de même pour le cas de force majeure (contexte géopolitique, grève, retards, incidents techniques,...).

Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires ainsi que toutes informations données par Omra Voyage by Road Travel SAS ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne constituent pas un engagement de sa part.

Omra Voyage by Road Travel SAS se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en cas d'insuffisance du nombre des participants, le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes ou ses itinéraires et de substituer un moyen de transport ou un hôtel à celui initialement prévu.

9. CONDITIONS PARTICULIERES :

-Les réservations effectuées sur le vol à tarifs spéciaux, étant fermes et définitives, elles ne peuvent être en aucun cas ni avancées, ni différées, ni annulées.

-En cas d'annulation du voyage par le client et quel que soit le motif, celui-ci ne peut prétendre à aucun remboursement.

-Le titre de voyage sur les vols spéciaux est personnel, il ne peut être ni cessible, ni transmissible, ni endossable.

-Le titre de voyage sur les vols spéciaux n'est valable qu'aux dates et heures de départ et de retour qui y sont portées, sans dérogation aucune.

Important: (*) Vous munir des documents suivants au moment de votre départ : passeport d'une validité de plus de 6 mois et documents de voyage remis par Omra Voyage by Road Travel SAS



10. ASSURANCES :

10.1- Omra Voyage by Road Travel SAS assurera pour le compte du client une assurance de responsabilité civile et une assurance voyage. Les frais de ces assurances sont inclus dans le montant de la prestation à fournir.

10.2-Le client informe immédiatement Omra Voyage by Road Travel SAS de tout incident s'étant produit pendant le voyage, quand bien même il ne résulterait aucun dégât apparent.

11. RÈGLEMENT DES LITIGES :

Tout litige découlant de l'application du présent contrat sera réglé à l'amiable, ou à défaut, porté devant les juridictions compétentes.

A Dreux le

SIGNATURE DU CLIENT
(Mention lu et approuvé)

SIGNATURE ET CACHET DE Omra Voyage by Road Travel SAS
(Mention lu et approuvé)

Important: (*) Vous munir des documents suivants au moment de votre départ : passeport d'une validité de plus de 6 mois et documents de voyage remis par Omra Voyage by Road Travel SAS